

ONU : La Commission d'enquête sur le Burundi a fait rapport mardi au Conseil

@rib News, 13/03/2018 Source ONU InfoBurundi : la Commission d'enquête de l'ONU a annoncé une campagne d'intimidation en vue du référendum constitutionnel. Les libertés publiques continuent d'être fortement restreintes au Burundi, a indiqué mardi le Président de la Commission d'enquête qui poursuit ses investigations sur la situation des droits de l'homme dans ce pays. [Photo : Doudou Diagne, le nouveau Président de la Commission d'enquête de l'ONU sur le Burundi.]

Devant le Conseil des droits de l'homme, le nouveau Président de la Commission, Doudou Diagne, a indiqué que son équipe a conduit plus de 160 entretiens qui s'ajoutent aux 500 menées l'année dernière. Et la situation actuelle est similaire à celle observée l'année dernière, a-t-il relevé. Au Burundi, les opposants au référendum prévu en mai font l'objet d'arrestations et d'exécutions sommaires, selon les indications reçues par la Commission. M. Diagne a dénoncé les arrestations et détentions arbitraires, les cas de torture, les disparitions et le non-respect du droit à un procès équitable. « Le 12 décembre 2017, le Président de la République a lancé une campagne en faveur de ce projet qui s'est terminée par un référendum en mai 2018. Dans le discours qu'il a tenu à cette occasion, le Chef de l'État a mis en garde ceux qui tenteraient de torpiller ce projet, par la parole ou l'action », a déclaré de son côté, Françoise Hampson, membre de la Commission d'enquête. Selon les enquêteurs de l'ONU, cette menace a été relayée par les autorités locales. Une vidéo ayant circulé en février 2018 sur les réseaux sociaux a ainsi montré l'administrateur de la commune de Gashoho dans la province de Muyinga affirmer qu'il allait « arracher les dents des perturbateurs » faisant campagne pour le non au projet de révision de la Constitution. Les Imbonerakure accusés de harcèlement De nombreuses Burundais ont indiqué avoir été harcelés ou victimes de violences parce qu'ils sont soupçonnés de vouloir voter non au référendum ou de refuser de s'inscrire sur les listes électorales pour le scrutin. Certaines personnes ont également fait état d'une multiplication des contributions demandées à la population, parfois sous la contrainte, par les fonctionnaires et les milices. « Dans ce contexte, la Commission a reçu de nombreuses informations et recueilli plusieurs témoignages faisant état de cas de harcèlement et de violence commis par des agents de l'État et/ou des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir » les Imbonerakure « l'encontre de personnes susceptibles de voter non ou refusant de s'enrôler sur les listes électorales en vue du référendum », a déclaré Mme Hampson. « Des personnes interrogées par la Commission ont souligné que le fait de ne pas pouvoir présenter une preuve de cet enrôlement pouvait avoir des conséquences sur l'accès aux services, notamment aux soins de santé, et même au-delà », a-t-elle ajouté. Par ailleurs, « plusieurs cas d'arrestations et même d'exécutions sommaires ou de disparitions de membres de partis opposés, principalement des Forces nationales de libération (FNL)-Rwasa, refusant de rejoindre le parti au pouvoir ou soupçonnés de faire campagne contre le projet de révision de la Constitution ont également été rapportés », a dit l'experte. Ces cas s'ajoutent, selon la Commission, à d'autres violations des droits de l'homme qui viennent de tendances déjà documentées l'année dernière par la Commission. 430.000 Burundais toujours réfugiés dans les pays voisins Sur le plan humanitaire, les enquêteurs de l'ONU rappellent que plus de 430.000 Burundais sont réfugiés dans les pays voisins du Burundi. La Commission a recueilli plusieurs témoignages faisant état d'un contrôle accru des frontières afin d'empêcher les Burundais de quitter le pays. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 60.000 rapatriements sont prévus en 2018. Mais selon l'agence onusienne, « les conditions pour un rapatriement de grande échelle respectant les conditions de sécurité et de dignité n'étaient pas en place ». Face à ce tableau dépeint par les enquêteurs onusiens, la diplomatie burundaise a rejeté un rapport ayant « la même odeur que celle des précédents rapports qui ne sont que l'omanation d'habituels allégations et affirmations gratuites et mensongères sur le Burundi ». Bujumbura a également assuré que son gouvernement ne ménage pour sa part aucun effort pour la reprise des activités du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) au Burundi.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});